

Date de convocation : 18 février 2015

Séance du 26 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt six du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de St Saturnin du Limet s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BEDOUËT, Maire.

Etaient présents : BEDOUËT Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, BOUSSION Bernard, BODIER Robert, ROGER Steve, CHABOT Freddy, MOISY Cyrille.

Etaient absents et excusés : CORMIER Catherine, MOREAU Brigitte, HOGRET Yoann.

M. Robert BODIER a été désigné en qualité de secrétaire pour le conseil municipal.

Subventions 2015 – 2015-07

ORGANISMES	Montant accordé
Association Saturn' Anim	1000.00 €
Association des donneurs de sang, Renazé	100.00 €
A.S. St Saturnin du Limet	1 000.00 €
Chambre des métiers, 1 apprenti et 1 entreprise	25.00 €
Club des Aînés	1 000.00 €
Comice agricole	80.00 €
Croix rouge	50.00 €
Comité des Fêtes St Saturnin	1 000.00 €
FDGDON	89.58 €
OCCE Coop de RENAZE – Classe de neige : 155 € X 13	2 015.00 €
Ecole St Joseph – Classe de neige : 155 X 3	465.00 €
Sté de pêche de Congrier/St Saturnin	150.00 €
SPA Laval (0.30 € par habitant)	158.70 €
Ass des Anciens Combattants de Renazé	100.00 €
Ass des infirmes moteurs cérébraux	80.00 €
Associations Passions Partagées	200.00 €
Alcool assistance (La Croix d'or)	50.00 €
Le CAUE	68.60 €
A.F.M Téléthon53	80.00 €
Rencontre des St Saturnin	1 000.00 €
Association des paralysés de France	80.00 €
Les Restos du Coeur	80.00 €
La ligue contre le cancer	80.00 €
France Alzheimer	80.00 €
Les Roues Saturn'	1 000.00 €

Effacement des réseaux Rue Principale – 2015-08

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation sommaire d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public relative au dossier cité en référence. Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération. Ce projet entre dans le cadre du programme d'effacement « comité de choix » et le SDEGM propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions suivantes :

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux (frais de MO inclus)	Prise en charge SDEGM	Participation de la commune
70 000 € HT	49 000 € HT	21 000 € HT

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 70 % du montant HT, selon les modalités définies par son assemblée délibérante. Le solde du montant HT constitue la participation à la charge de la commune. La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par le SDEGM.

Réseaux de télécommunication

Estimation TTC des travaux de génie civil (frais de MO inclus)	Prise en charge SDEGM	Participation de la commune (établie sur TTC)
0 €	0 €	0 €

L'estimation, toutes taxes comprises, a trait aux travaux de génie civil des réseaux de télécommunication déduction faite de la participation du SDEGM (20 %). France Télécom étant propriétaire des infrastructures, la taxe sur la valeur ajoutée n'est pas récupérable. Le maire précise que les travaux de câblage sont gérés directement entre la commune et l'opérateur France-Télécom.

Eclairage public lié à l'effacement

Estimation HT des travaux (frais de MO inclus)	Prise en charge SDEGM	Participation de la commune (établie sur HT)
50 000 € HT	12 500 € HT	37 500 € HT

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la Commune.

La taxe sur la valeur ajoutée ainsi que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le SDEGM.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 7 décembre 2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande à l'entreprise réalisatrice des travaux. Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le syndicat.

Ces explications entendues et après délibération,
Le conseil décide :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par le Syndicat Départemental pour l'électricité et le Gaz de la Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire : le coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n°2009-431 du 20 avril 2009

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, de télécommunication sous forme de fonds de concours d'un montant de :	58 500 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415
--	----------	---

- D'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Désignation des délégués CLECT – 2015-09

Dans le cadre de l'installation de la nouvelle communauté de communes du Pays de Craon, EPCI à fiscalité professionnelle unique, le conseil communautaire a mis en place la commission locale d'évaluation des charges transférées et en a déterminé sa composition (1 membre titulaire et un membre suppléant par commune).

Le conseil municipal, après délibération, désigne :

- Gérard BEDOUËT, membre titulaire
- Bernard BOUSSION, membre suppléant

Adhésion au service Conseil en Energie Partagée du Gal du Sud Mayenne (CEP) – 2015-10

Le Gal Sud Mayenne, regroupant les communautés de communes du pays de Craon, de Château Gontier et de Meslay-Grez, est engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis septembre 2009 avec son programme Leader, politique renforcée en 2013 avec l'adoption d'un Plan Climat Energie Territorial. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le GAL organise régulièrement des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (expériences exemplaires de collectivités pionnières), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services (Espace Info Energie, Conseil en Energie Partagé), Par ailleurs, le Gal cofinance à travers les financements européens Leader des projets de rénovation de performance énergétique de bâtiments publics.

Depuis 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur 3 ans, plus de 8 % d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants de 2 €/hab/an.

L'agent recruté par le Gal Sud Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité.

Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)
- assurer un suivi des consommations en lien avec municipalité
- accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures et d'entretien, éco-gestes,...)
- développer des pratiques économes
- accompagner les élus dans leurs décisions et leurs conduites d'opérations de rénovation énergétique

Sur la base du nombre et de la taille des collectivités adhérentes, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château Gontier) et les communes.

Sur la période 2015-2017, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0.75 €/hab/an.

Pour rappel, chaque commune dépense en moyenne 38 €/hab./an

La commune de saint Saturnin Du Limet souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier du conseil en énergie partagé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'adhérer au « conseil en énergie partagé »,**
- **Désigner M. Robert BODIER comme élu référent et un agent en charge du suivi énergétique : M. Frédéric GARROT**
- **D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat,**
- **D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.**

Devis

Réfection de la mairie (murs et sols)

Comme vu en séance du 22 janvier dernier, un complément d'information a été demandé aux entreprises MPB et Cotterverte. L'entreprise MPB est retenue pour un montant HT de 8 115.50 €.

Création d'un trottoir bateau Rue Principale

Monsieur le maire fait part au conseil du devis de la société Pigeon TP d'un montant de 1 290.00 € HT pour la création d'un abaissement de bordures Rue Principale (près du pont). Le conseil donne son accord.

Portes de garage des logements de la Métairie

Les entreprises Penloup/Gendry et Pellau ont été consultées. Le conseil retient la proposition de l'entreprise Pellau SARL, variante porte laquée vert 6005 d'un montant HT de 663.12 € l'unité. Il y a sept portes de garages à remplacer.

Murs et Appentis

Monsieur le maire a demandé à Etudes et Chantiers de chiffrer le piquetage de la totalité du mur et de l'appentis (logements de la Métairie) ainsi que le jointement de l'ensemble au mortier de sable/chaux blanche naturelle. Le coût de la main d'œuvre est estimé à 6 580 € et la fourniture à environ 700 €. Monsieur le Maire reprendra contact avec Etudes et Chantiers afin de discuter du montant de devis.

Matériel pour l'entretien des bâtiments

Le conseil donne son accord pour l'achat d'une autolaveuse multisol au prix de 2 135.10 € HT. En ce qui concerne l'acquisition d'un nettoyeur vapeur, le souhait est d'investir dans un matériel portatif.

Divers

- Nom du futur lotissement : Le conseil municipal retient « Lotissement du Parc »

- Tour de garde des élections du 22 mars 2015

Président du bureau de vote : Gérard BEDOUËT

8h à 10 h	Freddy CHABOT – Catherine CORMIER
10 h à 12 h	Cyrille MOISY – Steve ROGER
12 h à 14 h	Isabelle MADIOT – Roselyne GASTINEAU
14 h à 16 h	Robert BODIER – Yoann HOGRET
16 h à 18 h	Olivier DUTHEIL – Claudine JOSSELIN

Dépouillement : Gérard BEDOUËT, Annette GUILLET, Claudine JOSSELIN, Olivier DUTHEIL, Isabelle MADIOT, Roselyne GASTINEAU.

Tour de garde des élections du 29 mars 2015

Président du bureau de vote : Gérard BEDOUËT

8h à 10 h	Bernard BOUSSION – Freddy CHABOT
10 h à 12 h	Angelina JANITOR – Cyrille MOISY
12 h à 14 h	Isabelle MADIOT – Roselyne GASTINEAU
14 h à 16 h	Catherine CORMIER – Steve ROGER
16 h à 18 h	Robert BODIER – Olivier DUTHEIL

Dépouillement : Gérard BEDOUËT, Olivier DUTHEIL, Annette GUILLET, Robert BODIER, Angelina JANITOR, Bernard BOUSSION.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 26 mars 2015 à 20h